

Gershon David Hundert, *Jews in Poland-Lithuania in the Eighteenth Century. A Genealogy of Modernity*

Berkeley – Los Angeles, University of California Press, 2004, XVII + 286 p.

Jacques Gutwirth

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/assr/3161>

DOI : 10.4000/assr.3161

ISSN : 1777-5825

**Éditeur**

Éditions de l'EHESS

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2005

Pagination : 215-311

ISBN : 2-7132-2045-9

ISSN : 0335-5985

**Référence électronique**

Jacques Gutwirth, « Gershon David Hundert, *Jews in Poland-Lithuania in the Eighteenth Century. A Genealogy of Modernity* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 131-132 | juillet - décembre 2005, document 132-33, mis en ligne le 20 février 2006, consulté le 21 septembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/assr/3161> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.3161>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

---

## Gershon David Hundert, *Jews in Poland-Lithuania in the Eighteenth Century. A Genealogy of Modernity*

Berkeley – Los Angeles, University of California Press, 2004, XVII + 286 p.

Jacques Gutwirth

---

- 1 Voici un livre qui fait le point sur l'histoire des juifs au XVIII<sup>e</sup> siècle en Pologne et Lituanie – région qui embrasse aussi, dans la perspective de l'auteur, la Ruthénie, la Podolie et la Volhynie rattachées aujourd'hui à l'Ukraine. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'était la partie du monde où vivaient le plus grand nombre de juifs, 750 000, dont environ 550 000 en Pologne et 200 000 en Lituanie. Selon G.H. Hundert, ces centaines de milliers de juifs ne formaient pas vraiment une minorité, à côté de nombreux autres groupes ethniques et les Polonais eux-mêmes, le groupe le plus nombreux, ne représentaient que 40 à 60 % de l'ensemble. Par ailleurs, les juifs constituaient près de la moitié de la population urbaine et une grande part d'entre eux étaient majoritaires dans leur ville. L'auteur rappelle aussi que 80 % des juifs actuels sont des descendants de cette judaïcité ; en effet, avant la Shoah, la Pologne comptait plus de trois millions de juifs, l'Ukraine et la Biélorussie également plusieurs millions et les juifs immigrés aux États-Unis au XX<sup>e</sup> siècle étaient très majoritairement originaires de ces régions.
- 2 L'auteur note que les juifs des régions étudiées sont les descendants de juifs d'Allemagne et de Bohême venus surtout aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Il laisse entendre qu'ils pratiquaient, comme langue vernaculaire, le yiddish, langue à structure et à morphologie germaniques. Au fur et à mesure de la présence plus nombreuse des juifs en Pologne-Lituanie, leur rôle économique s'accrût sur trois points essentiels : 1<sup>o</sup> - les juifs établirent la production et la vente d'alcool de seigle, ce qui augmenta considérablement les revenus des domaines ruraux ; 2<sup>o</sup> - preneurs de bail ou intendants des grands propriétaires fonciers, des juifs réussirent à, légèrement, contrecarrer le déclin du servage ; 3<sup>o</sup> - enfin, ils jouèrent un rôle majeur dans le commerce. En tout cas, leur action dans l'économie contribua à leur assurer une relative sécurité grâce à la protection des grands propriétaires. Ceux-ci, en retour, profitaient de leurs

compétences financières, commerciales et gestionnaires ; les principaux bénéficiaires de cette alliance étaient les grands propriétaires. Mais n'est-il pas excessif de parler des juifs comme d'un groupe économiquement colonisé (p. 37) ? La structure socioprofessionnelle de la judaïté polono-lithuanienne est difficile à établir, notamment parce que ses membres ne pratiquaient pas forcément un seul métier. Les artisans commercialisaient leurs produits, les marchands étaient également artisans et prêtaient à intérêt, et les rabbins et autres fonctionnaires religieux étaient aussi commerçants. Les activités économiques étaient donc fluctuantes et animées par l'esprit d'entreprise. En ville, au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les juifs pratiquaient à parts à peu près égales l'artisanat et le commerce. Dans les villages, 80 % d'entre eux avaient des professions liées à l'alcool. Principalement dans le domaine des textiles et de la fourrure, les artisans faisaient partie de guildes agissant à la manière des guildes chrétiennes et qui défendaient leurs membres contre la concurrence de ces dernières.

- 3 Dans une Pologne où la Contre-Réforme a triomphé, et où l'Église se trouve en symbiose avec la conscience nationale polonaise, les relations entre les juifs et le catholicisme sont complexes. Le pape Bénédict XIV publie, en 1751, une encyclique concernant les juifs en Pologne dans laquelle il critique le fait que la ségrégation des juifs n'est pas suivie, et il admoneste les grands propriétaires qui ont permis aux juifs de prendre à bail des auberges, etc. ; néanmoins, citant Bernard de Clairvaux, il rappelle que les juifs ne doivent être ni persécutés, ni tués ni même expulsés. En Pologne même, les synodes, les sermons, les leçons à l'école, les catéchismes apostrophent sans arrêt les fidèles sur la nécessité de garder leurs distances avec les juifs. En fait, ces rappels à l'ordre renvoient aux contacts de toute sorte, nombreux et continus, entre juifs et chrétiens. Certains ecclésiastiques, dont l'évêque Antoni Kobielski (1679-1755), vont jusqu'à obliger les synagogues à les laisser prêcher la conversion à « la vérité de la foi catholique » ... Comme les aristocrates, l'Église catholique emploie des juifs comme régisseurs de biens mais dans le même temps, suscite des procès, accompagnés de torture, contre des juifs accusés de meurtres rituels de chrétiens ou d'utiliser du sang chrétien pour leurs pratiques religieuses, etc. Cependant, une grande partie des juifs n'est pas vraiment victime de ces discours et de ces actions. Pourtant, la démarche de l'Église contribua à séparer les juifs des chrétiens, à exclure les juifs d'une identité mono-ethnique et catholique et on peut penser que des séquelles de cet ostracisme persistent de nos jours.
- 4 Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le *Kahal*, institution communautaire juive, est depuis fort longtemps dirigé par une oligarchie de famille riches et reste une institution plus ou moins autonome reconnue par les autorités non-juives. L'auteur décrit ses divers organismes et le rôle du rabbin, qui est aussi un juge ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, celui-ci est de plus en plus souvent choisi, pour les soutenir, par les grands propriétaires fonciers, notamment dans les villes « privées », essentiellement juives, créées dès les XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècles. G.D. Hundert rejette les thèses de certains historiens, notamment celle de Raphael Mahler, selon lesquelles il y avait, au sein des communautés juives, une « lutte de classes » entre artisans et oligarchie ; selon lui, il s'agissait surtout de luttes pour le pouvoir parmi les possédants et ceux-ci manœuvraient les « masses » à leur profit.
- 5 À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, une certaine popularisation de la kabbale pénètre la culture juive. Des personnalités mystiques et de petits groupes de kabbalistes apparaissent ; on les connaît sous le nom de *hassidim* (pieux), mais ils ne sont pas à confondre avec les

hassidim qui surgiront au XVIII<sup>e</sup> siècle car, contrairement à ces derniers, ce sont des ascètes piétistes. Ces hassidim prient ensemble, lisent le livre de prières conçu par le grand kabbaliste Luria (1534-1572) et portent, à certaines occasions, des tenues blanches ; les hassidim plus tardifs reprendront de tels usages. D'autre part, dans l'Empire ottoman, de nombreux juifs se mirent à croire qu'un personnage étrange, Sabbataï Sevi (1626-1676) – qui finit par se convertir à l'islam – était le Messie ; or, la Podolie avait été annexée (1672-1699) par l'Empire ottoman et le « sabbatianisme » influença donc les juifs de Pologne-Lithuanie. Un climat mystique pénétrait désormais les communautés juives et allait contribuer à l'apparition du hassidisme mystico-affectif « classique ».

- 6 Curieusement, il y eut, à cette époque, un intérêt presque obsessionnel pour le *keri*, l'émission séminale nocturne. Il est vrai que ce sujet avait été étudié par les kabbalistes durant des siècles ; pour ceux-ci, c'était un péché majeur qui, désormais, touchait une grande partie de la population juive ; il est vrai que ce « péché » allait de pair avec les appréhensions concernant le rôle des démons, notamment féminins... L'auteur suggère que cette préoccupation concernant le *keri* était liée à la poussée démographique et aux difficultés pour les jeunes gens à se marier tôt...
- 7 Par ailleurs, des prédicateurs, les *baalei shem*, « maîtres du nom [divin] », apparurent, de plus en plus nombreux, au XVIII<sup>e</sup> siècle, eux aussi influencés par le mysticisme kabbalistique : ils combattaient les démons, étaient guérisseurs et connurent une popularité grandissante. L'un d'eux, le Baal Shem Tov « le Bon Maître du Nom », de son vrai nom Israël ben Eliezer (1700-1760), va être à l'origine du hassidisme, mouvement de réveil anti-ascétique ; contrairement au sabbatianisme, celui-ci ne mit nullement en question les normes et prescriptions judaïques, ce qui n'empêcha d'ailleurs pas, durant trente-cinq ans, les excommunications de ses leaders et fidèles par certains rabbins, dont l'éminent « Gaon » de Vilna. Néanmoins, le mouvement crût considérablement et s'organisa autour des *tsadikim*, « saints », nouveaux leaders et « supermen religieux » (p. 194). Au départ, les fidèles auraient circulé d'un *tsadik* à l'autre mais, par la suite, chacun reconnut ses propres fidèles ; ce mode de fonctionnement persiste jusqu'aujourd'hui.
- 8 L'auteur analyse les relations entre les juifs et le Sejm, le parlement polonais. Ni les juifs, ni les autorités polonaises ne cherchent à adopter le modèle de la tolérance (approximative) à la manière de la Prusse et de l'Autriche-Hongrie, ou encore l'émancipation des juifs mise en œuvre par la Révolution française. Il est frappant que les délégués juifs auprès de la Constituante polonaise instituant en 1791 une monarchie constitutionnelle, demandent, certes, la suppression des restrictions sur les droits de résidence ou d'accès à certaines activités économiques, mais ils veulent le maintien de divers privilèges des communautés juives. Leurs attitudes reflétaient, ainsi, une absence d'identification avec les idées du siècle des Lumières (p. 229).
- 9 Cet ouvrage, réunissant des éléments apportés par d'autres historiens mais présentant, également, des analyses stimulantes, bien que parfois discutables, donne des informations utiles pour la compréhension de l'histoire des juifs dans leur ensemble au cours des siècles qui vont suivre.